

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022**

DÉLIBÉRATION N°52-2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux du mois de novembre à dix-huit heures le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Lydie BUSCAGLIA, Claude CAU, Laurent GAYS, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Claude CAU, Lydia FABRE à Lydie BUSCAGLIA.

ABSENT(S): Christophe PAUTREL.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 10

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Votants : 9

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 16/11/2022

VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à une décision modificative afin de s'assurer de pouvoir honorer les engagements financiers pris au cours de l'année et restant à mandater.

Monsieur le Maire détaille les virements de crédits comme suit :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Investissement Dépenses				
21318 : Autres Bâtiments Publics	6 895 €		+ 3 500 €	10 395 €
2132 : Immeuble de rapport	0 €		+ 10 000 €	10 000 €
Total général dépenses investissement	316 533.24 €		13 500 €	330 033.24 €
Investissement Recettes				
021 : Virement de la section de fonctionnement	78 769.63 €		+ 13 500 €	92 269.63 €
Total général recettes investissement	316 533.24 €		13 500 €	330 033.24 €
Fonctionnement Dépenses				
739223 : FPIC Fonds national de péréquation	56 319 €		+ 600 €	56 919 €
6475 : Médecine du travail	1 260 €		+ 410 €	1 670 €
6413 : Personnel non titulaire	36 000 €		+ 9 990 €	45 990 €
6411 : Personnel titulaire	121 000 €		+ 2 000 €	123 000 €
023 : Virement à la section d'investissement	78 769.63 €		+ 13 500 €	92 269.63 €
022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	36 760 €	-14 510 €		22 250 €
65548 : Autres contributions	17 000 €	-9 990 €		7 010 €
6574 : Subv. Fonct. Person. Droit privé	2 500 €	-2 000 €		500 €
Total général dépenses de fonctionnement	861 231.64 €	-26 500 €	+ 26 500 €	861 231.64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Claude CAU